



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Présence militaire française en Irak

Question écrite n° 9287

Texte de la question

M. José Evrard interroge Mme la ministre des armées sur l'éventuelle présence française en Irak. Les élections législatives qui viennent de se tenir le 12 mai 2018 en Irak ont donné la victoire aux listes anti-États-Unis c'est-à-dire à l'« alliance révolutionnaire pour la réforme » et l'« alliance pour la conquête ». Il semble au vu des résultats que les électeurs irakiens ne souhaitent plus la présence militaire des États-Unis qui ont semé le chaos dans ce pays. D'après les observateurs, les irakiens veulent aussi que la Turquie et l'Iran qui sont présents militairement quittent leur territoire. Il lui demande si des troupes françaises stationnent encore en Irak et quand cette présence prendrait fin.

Texte de la réponse

Les 25 juin et 20 septembre 2014, les autorités irakiennes ont adressé deux lettres à l'Organisation des Nations Unies (ONU) afin d'obtenir l'appui de la communauté internationale et ont en particulier sollicité le soutien de la France. Par la suite, dans sa résolution n° 2249 du 20 novembre 2015, le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé aux États membres qui le peuvent de prendre toutes les mesures nécessaires en vue de faire cesser les actes de terrorisme commis par divers groupes, notamment par l'organisation Daech, en Syrie et en Irak et d'éradiquer le sanctuaire qu'ils ont créé sur une partie des territoires de ces deux pays. C'est sur ces fondements que les armées françaises déploient aujourd'hui en Irak, dans le cadre de la coalition internationale formée à la demande du gouvernement irakien par les États-Unis d'Amérique (opération Inherent Resolve), un dispositif militaire mobilisant environ 300 hommes et femmes. L'engagement militaire de la France dans ce pays, qui a pour ambition de réduire la menace que constitue Daech à la fois pour nos ressortissants et pour notre territoire national, s'articule autour de deux missions complémentaires : - fournir un appui aux opérations menées par les forces locales dans le combat contre l'organisation terroriste ; - développer une action de formation des forces de sécurité irakiennes visant à leur procurer la capacité de contenir la menace terroriste sans aide extérieure. Les forces de sécurité irakiennes n'ayant pas à ce jour pleinement atteint l'autonomie nécessaire pour s'opposer sans aide militaire extérieure à Daech, la France envisage, dans l'immédiat, de poursuivre son engagement militaire en Irak au sein de la coalition internationale. Il est également envisageable que tout ou partie de cette intervention française s'inscrive ultérieurement dans le cadre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) qui pourrait mettre en place une mission dans ce pays. Ces perspectives sont toutefois susceptibles d'être reconsidérées en fonction des décisions et des choix qui seront pris par les autorités irakiennes nouvellement élues.

Données clés

Auteur : [M. José Evrard](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9287

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Armées](#)
Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juin 2018](#), page 4901

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2018](#), page 10452